



ÉCOLE MATERNELLE:

Classe (en 2020-2021) :

- | | | | |
|---------|------|--------|------|
| • TPS : | 2018 | • PS : | 2017 |
| • MS : | 2016 | • GS : | 2015 |

NOM :

Prénom :

DOSSIER MAIRIE

ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Si des modifications intervenaient en cours d'année scolaire, veuillez **impérativement** en informer le Service Accueil Scolaire et Loisirs de la Mairie.

LA FAMILLE



	Responsable légal 1	Responsable légal 2
	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :
NOM		
PRÉNOM		
ADRESSE		
CODE POSTAL		
VILLE		
TÉLÉPHONE	___ / ___ / ___ / ___ / ___	___ / ___ / ___ / ___ / ___
@ COURRIEL		
PROFESSION		
NOM DE L'EMPLOYEUR		
ADRESSE DE L'EMPLOYEUR		
TÉLÉPHONE DE L'EMPLOYEUR		
ALLOCATAIRE	Nom et numéro de l'allocataire : CAF 82 <input type="checkbox"/> MSA 82 <input type="checkbox"/>	

En cas d'hébergement chez un tiers, joindre le formulaire n°1 (à demander au service accueil scolaire et loisirs) et/ou fournir une attestation d'hébergement + justificatif de domicile de l'hébergeant

Situation entre les deux parents : Vie commune Vie séparée

Autorité parentale :

- Conjointe
- Responsable légal 1
- Responsable légal 2
- Autre (précisez)

Par principe les 2 parents exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de justice. En l'absence d'information communiquée (copie d'un acte judiciaire tel que la partie du jugement de divorce ou de séparation précisant les modalités de garde de l'enfant, déclaration conjointe ou acte de communauté de vie), les deux parents exercent les mêmes droits, notamment en ce qui concerne la garde l'enfant.

En cas de divorce ou de séparation, indiquer la résidence principale de l'enfant :

- Responsable légal 1
- Responsable légal 2
- Garde alternée

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE JUGEMENT DU JAF (Juge aux Affaires Familiales)



L'ENFANT

Nom : Prénom :
 Date de naissance : / / 20 à :

Fille   Garçon Nationalité :

DROIT À L'IMAGE

Autorisez vous la publication de photos, de vidéos de votre enfant ?

Oui Non

L'utilisation de ces images sera réservée à la structure d'accueil (affichage, diaporama, album photos, page facebook du service enfance...) ainsi qu'à la communication municipale (journaux municipaux et site web). Tout autre usage devra faire l'objet d'une autorisation spécifique.

FICHE SANITAIRE

• Médecin traitant :

N° du médecin traitant :

• Vaccinations obligatoires à jour :

oui non

Si l'enfant n'a pas la vaccination obligatoire, joindre un certificat médical de contre-indication.

• Votre enfant présente-t-il un trouble de la santé (asthme, diabète, épilepsie, allergie ...) ?

oui non

Précisez :

• l'accueil de votre enfant nécessite-t-il un une prise en charge spécifique ou une attention particulière ?

oui non

Si oui, le service ressources et accompagnement pourrait vous contacter afin d'établir un protocole d'accueil si besoin.

• Votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc ...

Précisez :

AUTORISATION DE SOINS

J'autorise le personnel municipal ou le personnel médical, à prendre, sur avis médical, toute mesure urgente (hospitalisation, intervention chirurgicale, transfusion) en cas de symptôme et/ou d'accident survenu à l'enfant pendant le temps péri et extrascolaire.

oui non

ASSURANCE

Le responsable légal de l'enfant déclare avoir souscrit une assurance couvrant les activités scolaires, périscolaires (cantine, garderies, ALAE) et extrascolaires (accueil du mercredi matin et centres de loisirs pendant les petites et grandes vacances) ainsi qu'une responsabilité civile auprès de la

Compagnie :

Sous le numéro de police :

AUTORISATIONS PARENTALES (en dehors des responsables légaux)

	Personne 1	Personne 2	Personne 3
NOM			
PRÉNOM			
LIEN DE PARENTÉ			
 TÉLÉPHONE			
AUTORISATIONS	<input type="checkbox"/> À prévenir en cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée à prendre l'enfant	<input type="checkbox"/> À prévenir en cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée à prendre l'enfant	<input type="checkbox"/> À prévenir en cas d'urgence <input type="checkbox"/> Autorisée à prendre l'enfant

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES

	Garderie 7h30-8h50	Cantine 12h-13h50	Garderie 16h15-18h15
LUNDI	Inscriptions auprès du service accueil scolaire et loisirs	Inscriptions auprès du service accueil scolaire et loisirs	
MARDI			
MERCREDI		Pour le mercredi après-midi, contacter le centre de loisirs (Mme Laberinto) au 06.86.05.83.26	
JEUDI			
 VENDREDI		Inscriptions auprès du service accueil scolaire et loisirs	

Garderie du matin : les inscriptions aux services de garderie se font auprès du **service accueil scolaire et loisirs de la mairie de Moissac**, soit, sur place, au 2 rue des mazels, 82200 MOISSAC ; soit en téléphonant au 05.63.04.63.69.

Le nombre de places disponibles étant limité, la commune inscrit en priorité les enfants dont les parents travaillent sur présentation d'une attestation de l'employeur ou d'un justificatif équivalent. Vous pouvez dès à présent, avec ce dossier, fournir vos attestations employeurs pour inscrire votre enfant à la garderie.

Les autres enfants bénéficient de ce service en fonction des places disponibles restantes pour une durée maximum de deux jours par semaine.

Service restauration et/ou Alae : merci de vous rendre au **service accueil scolaire et loisirs de la mairie de Moissac** soit, sur place, au 2 rue des mazels, 82200 MOISSAC ou d'appeler le 05.63.04.65.30.

Je soussigné(e)
Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir le service accueil scolaire et loisirs de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale ...)
Reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux services municipaux de garderie – Alae – restauration scolaire, conforme à la délibération du conseil municipal, déclare approuver son contenu et m'engage à m'y conformer.

À Moissac, le / /

Signature(s) obligatoire(s)